



La lettre de l'Observatoire Territorial

Lettre d'information de l'Agence d'Urbanisme Catalane, à destination des élus et des acteurs du territoire.

N°15

Le SRADDET « Occitanie 2040 » : nouvel outil, nouveaux enjeux



éditorial

La nouvelle organisation territoriale acte la reconnaissance du « fait régional » et la montée en puissance du couple Région/intercommunalités, en renforçant leurs compétences dans les domaines de l'économie, du numérique, de l'énergie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Elle se déploie au travers de nouveaux schémas régionaux : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SDREII), qui se substituent aux schémas existants.

Le SRADDET doit déployer une vision stratégique de l'aménagement du territoire. Il met en cohérence les projets politiques des territoires dans une logique de durabilité et de solidarité.

S'inscrivant dans un calendrier d'élaboration relativement court, la démarche d'élaboration baptisée « Occitanie 2040 » est engagée depuis le printemps 2017 et le schéma devrait être adopté durant l'été 2019.

Pourquoi et comment les Régions vont se servir de cet outil ? Quel est son contenu ? Qui sera autour de la table pour l'élaborer ? Comment nos spécificités locales vont-elles alimenter le futur schéma ?

Céline FONTERAY,
Chargée de mission habitat
et observatoires
Agence d'URbanisme Catalane

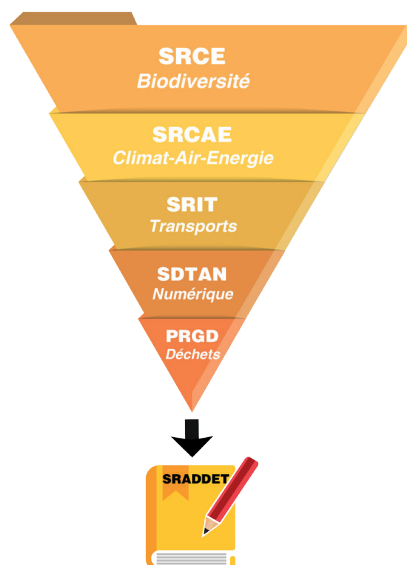
Un schéma régional qui intègre et met en synergie les approches sectorielles

Le SRADDET* invite à une vision intégrée de l'aménagement du territoire régional pour renforcer la cohérence de l'action publique et la rendre plus lisible. Il absorbe ainsi plusieurs schémas sectoriels déjà existants (SRCE, SRCAE...) pour mieux appréhender leurs interactions.

En Occitanie, la délibération de lancement du SRADDET précise que le volet intégrateur du schéma favorisera la mise en synergie des enjeux liés à l'aménagement, l'environnement et à la mobilité dans les grands projets régionaux : Plan Littoral 21, Parlement de la montagne, Région à énergie positive, économie circulaire...

*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie
SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
PRGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SDTAN : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique

L'intégration des schémas régionaux sectoriels



Un outil stratégique qui exprime les ambitions politiques régionales

La dimension stratégique des SRADDET repose sur l'articulation des approches thématiques et la mise en synergie des espaces (littoral, montagne...) et des territoires (métropoles, villes moyennes, territoires périurbains, ruraux...). Ils doivent répondre à des enjeux de positionnement régional tout en déployant des logiques de proximité. Le SRADDET est l'expression politique des priorités régionales sur 5 grands axes :

• **Aménagement et égalité des territoires.** « Equilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace... », un des objectifs du schéma est de ne laisser aucun territoire en dehors des dynamiques de développement et de garantir aux populations un meilleur accès aux droits élémentaires (éducation, mobilité,

santé...) et aux services (services publics, commerces de proximité, culture...).

• **Intermodalité et développement des transports.** Cohérence des services de transports publics urbains et interurbains, connexion des réseaux et modes de déplacements (non polluants en particulier), infrastructures régionales nouvelles... La région, chef de file en matière de mobilité, déploiera sa politique à travers le SRADDET.

• **Maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.**

• **Protection et restauration de la biodiversité** notamment par le rétablissement, le maintien et l'amélioration des continuités écologiques.

• **Prévention et gestion des déchets.**



Toulouse, vue de la Garonne.

Occitanie 2040 : quelques repères et enjeux pour le schéma régional

Un maillage urbain à rééquilibrer, une réciprocité territoriale à construire.

La région est structurée autour du couloir littoral et des grandes vallées, avec un contraste très fort entre plaines habitées et massifs montagneux. Trois habitants sur quatre vivent au sein de territoires urbains, phénomène qui s'amplifie depuis 30 ans selon un processus de périurbanisation. Le marché de l'emploi, globalement dynamique, s'y concentre également. De ce fait, la consolidation du maillage territorial favorisant une diffusion équilibrée de la croissance entre aires urbaines et espaces ruraux est un enjeu fort du schéma. De plus, le degré d'interdépendance et les échanges entre territoires font aujourd'hui

coexister deux principaux systèmes urbains entre lesquels il conviendrait de renforcer les synergies : l'arc languedocien qui structure 7 grandes aires urbaines autour de Montpellier (1,4 millions d'habitants), et l'étoile toulousaine (13 aires urbaines, 2 millions d'habitants). Les aires urbaines de Perpignan ou Saint-Cyprien constituent un réseau relativement autonome et isolé ; quant à l'aire urbaine de Carcassonne, elle interagit autant avec l'arc languedocien que l'étoile toulousaine.

Par ailleurs, des sous-systèmes émergent dans les territoires périurbains ou ruraux autour des bourgs centres. Leur rôle crucial dans la structuration des bassins de vie de proximité demande à être conforté.

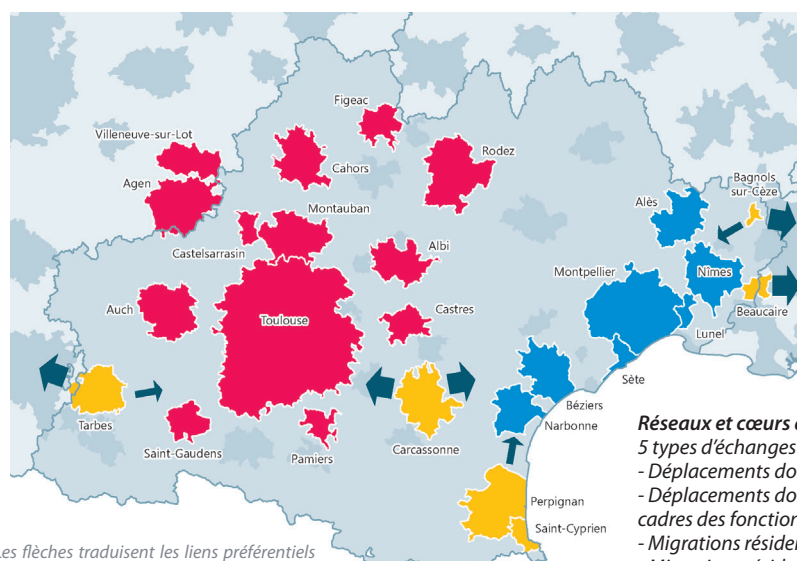
3 défis pour Occitanie 2040

Les travaux de préfiguration du SRADDET menés par la région Occitanie ont permis de poser une première vision de grands défis auxquels devra répondre le schéma afin d'assurer la construction d'une identité commune et fédératrice des territoires des deux anciennes régions et de « spécifier l'Occitanie vis à vis des autres Régions françaises ».

Le défi de la promotion sociale : mettre l'attractivité de la région au service de tous ses habitants et faire de la région un territoire d'opportunité.

Le défi de la réciprocité territoriale : les interdépendances entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires.

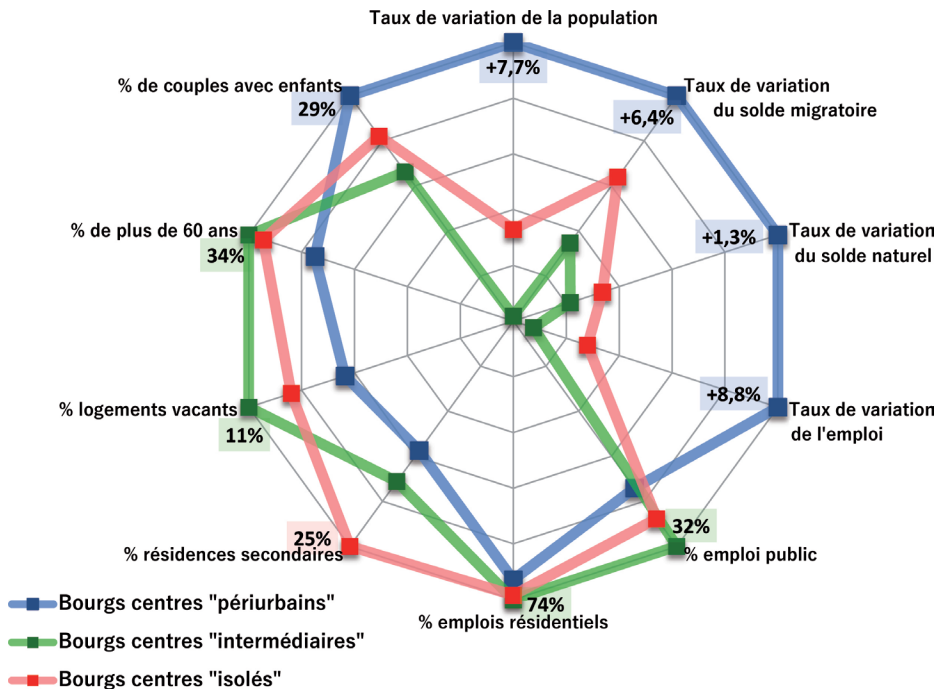
Le défi du rayonnement au service du développement : accroître la cohésion et la visibilité de la grande région à l'extérieur (national, international...) et en optimiser les retombées locales sur le territoire.



Les flèches traduisent les liens préférentiels des aires urbaines hors cœur de réseau et à l'intérieur et au delà de la région Occitanie (Source : AUAT 2017)

Réseaux et cœurs de réseaux

- 5 types d'échanges analysés :
- Déplacements domicile-travail.
 - Déplacements domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines.
 - Migrations résidentielles.
 - Migrations résidentielles des étudiants.
 - Transferts d'établissements.
- (Source INSEE)



Trois profils de bourgs centres d'Occitanie et leurs dynamiques

- Les bourgs centres périurbains (ex : Canet, Thuir, St Laurent ...) se distinguent par des dynamiques démographiques et économiques positives.
- Les bourgs centres intermédiaires (ex : Prades, Le Boulou...) présentent les indicateurs les plus dégradés.
- Les bourgs centres isolés (Ax-les-Thermes, Font-Romeu...) structurent des bassins de vie moins peuplés. La vocation touristique y est plus affirmée que dans les autres types de bourgs.

Vers un territoire compétitif et connecté

En matière de mobilité, les temps de déplacements sont encore relativement élevés en région ou vers les métropoles extra régionales. Le ferroviaire reste peu concurrentiel face au transport routier. L'ouverture ferroviaire et aérienne sur les métropoles françaises et européennes, la préservation et le redéploiement du réseau ferroviaire régional, et le renforcement du niveau global de desserte entre systèmes urbains constituent une des réflexions majeures du SRADDET. Alternative aux déplacements physiques, l'aménagement numérique du territoire a une place fondamentale, notamment en matière de désenclavement des territoires.

Le SRADDET aura également vocation à réunir les conditions permettant de mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, en particulier en confortant et en accompagnement les mutations des filières phares d'Occitanie : l'aéronautique, le numérique, la santé, ou encore la production d'énergies renouvelables, le tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire, ces dernières étant fortement représentées dans les Pyrénées-Orientales. Les réflexions sont lancées : quels types d'énergies promouvoir et où développer leur production sans porter atteinte aux ressources ? Comment favoriser un tourisme soutenable, qui profite à tous les territoires ? Quelle agriculture pour nourrir sainement une population toujours croissante ?...

Promotion sociale et attractivité : remettre l'humain au cœur des préoccupations

L'Occitanie est un territoire fortement attractif, sa balance migratoire est excédentaire avec la plupart des régions françaises. Le renouvellement de population est fort mais des constantes sociologiques s'observent (population vieillissante, précarité...) et nécessitent de développer une offre adaptée et territorialisée en matière de mobilités, logements, emplois, équipements...

La qualité de vie et l'attractivité résidentielle reposent également sur la richesse des ressources et milieux naturels exceptionnels du territoire : biodiversité, paysages emblématiques (littoral, montagne notamment), fort potentiel agricole support d'une agriculture diversifiée et de qualité...

Néanmoins ce capital est fragilisé par une importante pression anthropique. Le développement de l'urbanisation grignote chaque année l'équivalent de 1 650 terrains de football à l'échelle de la région. Les impacts du changement climatique devraient également altérer le cadre de vie et menacer la santé (épisodes de pollution atmosphérique, raréfaction de la ressource en eau...) et la sécurité des habitants (risque inondation...). Des enjeux d'atténuation et d'adaptation au sein des espaces les plus exposés sont prégnants.



Mosset, au cœur des territoires ruraux.

L'Occitanie en chiffres

5,7 millions d'habitants
8% dans les Pyrénées-Orientales

+51 400 habitants/an
entre 2009 et 2014
soit une ville comme Narbonne

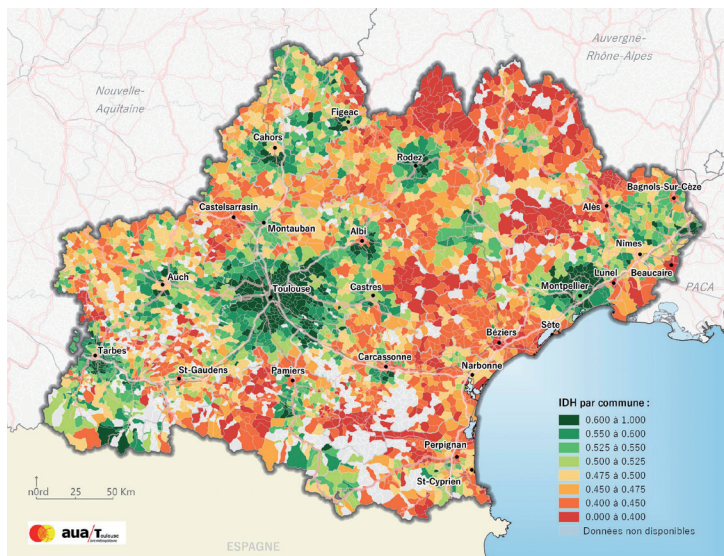
161 EPCI
2 métropoles, 1 communauté urbaine
et 20 communautés d'agglomération

2,2 millions d'emplois
8 emplois sur 10 dans un pôle urbain

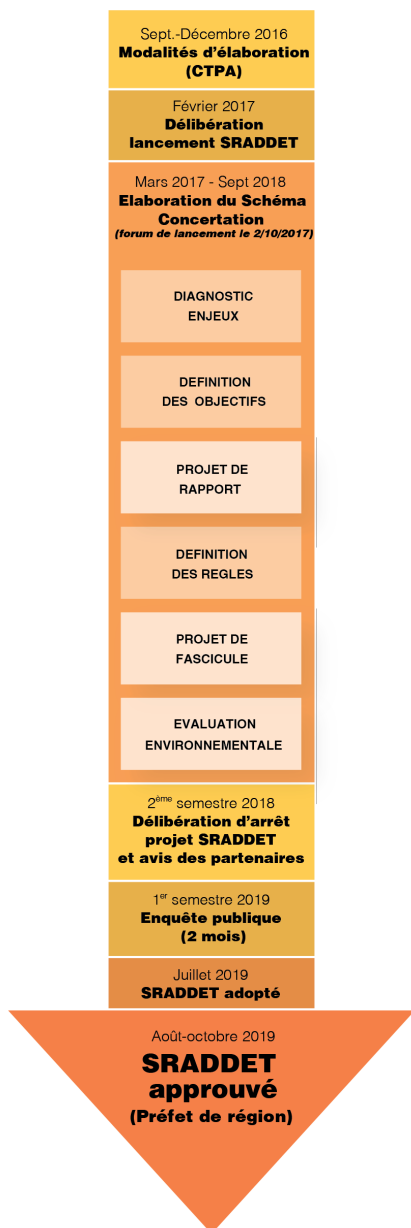
30 millions
de touristes par an

Un Indice de Développement Humain (IDH) contrasté

L'IDH est fondé sur 3 critères liés à la santé, à l'éducation et au ressources financières. Plus l'indice augmente et s'approche de 1, plus son niveau est bon. En Occitanie, L'IDH est généralement bas dans les espaces ruraux et de piémont, mais aussi sur le littoral. Il atteint ses meilleures valeurs dans les aires urbaines, plus encore dans les espaces périurbains que dans les villes centres.



Le calendrier du SRADDET



Le SRADDET renforce les liens entre Région et territoires

Un caractère prescriptif et territorialisé

Contrairement aux anciens SRADDT, le législateur a fait du SRADDET un document opposable. Plus précisément, les documents d'urbanisme locaux (SCOT ou à défaut, PLUi, cartes communales), les Plans Climat Air Energie Territoriaux, les Plans de Déplacement Urbains et les Chartes de Parcs naturels Régionaux prennent en compte les objectifs du schéma et sont compatibles avec ses règles générales. Les règles peuvent correspondre à l'expression d'objectifs de moyens ou de résultats, de localisations préférentielles ou de principes d'intervention. Selon les enjeux et les caractéristiques des territoires, les objectifs et les règles du SRADDET pourront être nuancés.

Le socle des politiques contractuelles

Le SRADDET constituera l'ossature des dispositifs de contractualisation de la région Occitanie avec les territoires, assurant ainsi sa bonne mise en œuvre, tel que le prévoit la loi NOTRe. Il alimentera plusieurs chantiers opérationnels stratégiques : revoyure des Contrats de Plan Etat-Région, fonds européens... C'est une opportunité pour rendre les partenariats plus lisibles et efficaces, mailler le territoire et assurer l'équité territoriale.

Une concertation indispensable pour réussir

Afin de jouer pleinement le rôle de mise en cohérence des stratégies d'aménagement, le SRADDET devra assurer la bonne

articulation de projets thématiques ou infrarégionaux tout en affirmant la vision régionale. Un tel exercice nécessite la mise en place d'un dispositif de dialogue et de collaboration avec les collectivités. La région Occitanie a choisi d'associer un large panel d'acteurs : EPCI, Parlement de la Mer ou de la Montagne, PETR/Pays, PNR, Chambre d'Agriculture, CCI, universités...

L'enjeu de la concertation est double. Elle doit aussi permettre d'assurer l'acceptabilité et donc l'applicabilité des objectifs et des règles du SRADDET par les collectivités. Celle-ci sera d'autant plus aisée que la région aura tenu compte des problématiques locales déjà portées par les documents d'urbanisme. A ce titre, la loi confère aux métropoles (Toulouse, Montpellier) et aux intercommunalités porteuses de SCOT et PLUi, le titre de Personne Publique Associée (PPA), leur permettant ainsi de formuler des propositions et avis relatifs aux règles générales du projet de schéma.

Il est également essentiel que les citoyens participent à la démarche SRADDET afin de rendre tangible l'action régionale mais aussi de favoriser le sentiment d'appartenance et l'adhésion à un territoire commun. La Région évoque par exemple, la possibilité d'associer les habitants notamment sur « la question du bien-être territorial, qui ne se résume pas uniquement à « plus de services et d'équipements » mais renvoie en outre au lien social et à la solidarité » (délibération 2017/AP-FEVR/09 Conseil Régional d'Occitanie).

Comité de rédaction :

Directeur de la publication : Pascal Fourcade, Directeur de l'AURCA - Tél. : 04.68.87.75.52 - Mail : agence.catalane@aurca.org

Rédacteur en chef : Céline Fonteray

Conception et réalisation graphique : AURCA

Crédits photo : ©AURCA

Copyright©AURCA, Novembre 2017. Tous droits réservés.